Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID: 057-834329328-20220921-37_2022-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 37/2022

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs: 18 En fonction: 18

(Convoqués le mardi 13 septembre 2022)

Présents: 8 Absents: 10 (Pouvoirs: 4)

Présents: Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc

BOHL, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE.

Absents excusés:

Claire ANCEL

(pouvoir donné à Bertrand DUVAL)

Thierry HORY

(pouvoir donné à Michel LISSMANN)

Roger PEULTIER

(pouvoir donné à Pierre MUEL)

Lucien VETSCH

(pouvoir donné à Salvatore TABONE)

Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Odile JACOB-VARLET

Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT.

OBJET: INSTITUTION: ADHÉSION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEUR GEIQ BTP

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration les difficultés de recrutement dans les domaines techniques d'activité de la Régie.

Le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans le bâtiment et les travaux publics (GEIQ BTP) regroupe, comme son nom l'indique, les entreprises du BTP qui, pour résoudre leurs difficultés de recrutement, parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à l'emploi via la mise en œuvre de parcours d'insertion et de qualification.

Le GEIQ est une association qui embauche directement les publics ciblés (jeunes sans qualification ou peu qualifiés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA,...) puis les met à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.

Envoyé en préfecture le 26/09/2022 Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

Ce groupement pourrait constituer une voie complémentaire | IP: 057-834329328-20220921-37_2022-DE recrutement des salariés de la Régie aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de valider l'adhésion de la Régie à ce groupement
- d'autoriser la Directrice à signer toutes pièces relatives à cette dernière.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les statuts du GEIQ BTP,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Régie de bénéficier de l'action du GEIQ BTP dans le processus de recrutement de ses salariés,

VALIDE l'adhésion de la Régie au Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans le bâtiment et les travaux publics (GEIQ BTP),

AUTORISE la Directrice à signer toutes pièces relatives à cette dernière.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 21 septembre 2022,

Le Président,

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.